

d'autres basiliques anciennes que l'on appelle généralement de ce nom constantiniennes, ne le sont pas en réalité.

Le respect dont on entourait le corps des martyrs fit germer cette idée d'élever des monuments à l'endroit précis, où ces vaillants athlètes avaient versé leur sang. Ainsi l'on a jamais déplacé les tombeaux de saint Pierre, de saint Paul, de sainte Agnès, de saint Laurent. Et l'on peut reconnaître encore aujourd'hui que l'ancien pavé de ces basiliques est de niveau avec ces tombeaux. Une confirmation patente de ce fait, c'est que l'on a quelquefois sacrifié un plan régulier au respect dont on entourait ces saintes reliques. Nous en avons un exemple dans la basilique de saint Alexandre sur la voie Nomesane. On y voit l'autel dans une direction oblique avec l'axe de l'église. Pourquoi cette anomalie ? Si ce n'est par respect pour le tombeau. Cette règle que l'on s'imposa de ne jamais déplacer un martyr, se prolongea jusqu'au VIII^e siècle. A cette époque, une inscription d'Honorius nous parle du déplacement du tombeau de saint Pancrace. C'était donc un événement puisqu'un pape prit la peine de composer une inscription commémorative et de la graver sur marbre.

En effet, à partir de cette époque les papes furent enterrés dans d'autres cimetières. Ainsi saint Marcellin et saint Marcel furent déposés dans la catacombe de Sainte-Priscille, qui devait jouir du droit des propriétés privées. Cette persécution a un caractère spécial. Détruire les archives des églises semble être le mot d'ordre de l'empereur. On parle, dans les actes des martyrs, d'employés du gouvernement qui visitent les familles à seule fin de détruire les archives.

Les œuvres de saint Augustin nous fournissent des documents à cet appui. C'est à propos de la destruction